



[Accueil](#) [Conditions d'utilisation](#) [À propos](#) [Élevages](#) [Cultures](#) [Ressources](#) [Certifié biologique](#) [English Version](#)

← Nouveaux cours en ligne sur la salubrité des aliments et la traçabilité!

Avez-vous un plan d'urgence en matière de gestion de l'eau ?

Publié le 27 juin 2017 par [juliegamache2013](#)

En 2016, bon nombre de régions de la province ont connu des conditions très chaudes et sèches. Un grand nombre de puits étaient encore à sec au début de l'hiver dernier. D'autres années, comme au début de la saison de croissance 2017, nous avons connu des périodes de précipitations excessives, qui ont saturé les sols et causé des inondations. Ces deux types de situations causent beaucoup de problèmes aux éleveurs de bétail et de volaille.

On ne peut pas décider du temps qu'il fera, mais on peut s'y préparer. Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) vous invite à vous préparer aux imprévus climatiques par l'application de mesures de conservation de l'eau, une utilisation prudente de l'eau pour mieux faire face aux bas niveaux d'eau et le recours à des systèmes de drainage efficaces en vue de remédier à la saturation des sols et au ruissellement.

Points à prendre en compte pour faire face aux bas niveaux d'eau :

- Planifiez vos besoins en déterminant le volume d'eau requis pour vos animaux et en tentant de prévoir combien de temps peuvent durer vos réserves en eau. Ayez un plan d'urgence que vous pouvez appliquer au cas où vos sources d'eau deviennent insuffisantes. Servez-vous de la feuille de travail du [Plan d'urgence du PAE](#) de l'Association pour l'amélioration des sols et récoltes de l'Ontario sur les bas niveaux d'eau pour faciliter la préparation du plan.
- Ajoutez dans votre plan d'urgence une liste des autres sources d'eau accessibles. Il peut s'agir des coordonnées des transporteurs d'eau ou de sondeurs de puits. Rappelez-vous que ces services risquent de ne pas être disponibles lorsque les niveaux d'eau sont à leur plus bas et qu'il faut les prévoir en conséquence.
- Envisagez d'installer un compteur d'eau pour mesurer avec précision la quantité d'eau utilisée.
- Demandez un permis de prélèvement d'eau auprès du [ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique](#) (des règles et circonstances particulières

Suivre onagrobio { 1

Archives

- [juin 2017](#)
- [mai 2017](#)
- [mars 2017](#)
- [décembre 2016](#)
- [novembre 2016](#)
- [octobre 2016](#)
- [juillet 2016](#)
- [juin 2016](#)
- [avril 2016](#)
- [mars 2016](#)
- [février 2016](#)
- [janvier 2016](#)
- [décembre 2015](#)
- [novembre 2015](#)
- [octobre 2015](#)
- [septembre 2015](#)
- [août 2015](#)
- [juillet 2015](#)

Suivre

s'appliquent).

- [Surveillez le stress dû à la chaleur](#) chez votre bétail ou vos volailles et dotez-vous de solutions lorsque le stress thermique est élevé et que les niveaux d'eau sont bas.
- Vérifiez votre stock d'aliments pour animaux dès maintenant. Si les stocks sont peu levés pour cette période de l'année, envisagez de trouver des sources additionnelles d'alimentation animale pour l'automne et l'hiver. Il n'est pas trop tôt!



Points à prendre en compte pour faire face aux excès d'eau :

- Vérifiez votre stock d'aliments pour animaux, puisque les précipitations excessives peuvent avoir des répercussions sur les périodes de semis et de récolte.
- Assurez-vous d'avoir suffisamment de paille et d'autres matériaux de litière.
- Inspectez votre propriété, vos bâtiments et les surfaces dures comme les zones de chargement et les aires de stationnement) pour repérer les zones à risque d'inondation. Posez des gouttières pour rediriger l'eau à l'écart de vos bâtiments et dressez un plan de drainage. Prévoyez les étapes à suivre en cas d'inondation pour déplacer les animaux, les aliments et le matériel.
- Préparez un [plan de gestion du ruissellement issu des cours d'élevage](#). Évaluez si votre capacité de stockage de fumier liquide est suffisante pour vous permettre d'entreposer du matériel additionnel qui proviendrait d'enclos d'élevage détrempés et si ce n'est pas le cas, dotez-vous d'un plan de rechange (par exemple l'utilisation d'un espace d'entreposage chez un voisin). Prévoyez aussi des mesures pour éviter le ruissellement provenant des structures d'entreposage du fumier, qui serait causé par la pluie et les eaux d'inondation.
- Dotez-vous d'un plan au cas où [l'épandage du fumier est retardé](#) en raison de la pluie et que les structures d'entreposage sont au maximum de leur capacité.
- Vérifiez si les génératrices d'électricité sont adéquates pour répondre aux besoins de votre ferme en cas de panne.
- Prévoyez d'autres routes afin d'éviter les déplacements sur les chemins inondés, en tenant compte des entrées et des sorties (camions de lait, camions transportant la moulée).



Le MAAARO collabore avec d'autres ministères provinciaux, des offices de protection de la nature et d'autres partenaires en vue de mettre en place des moyens pour vous faciliter la gestion de l'eau. Voici des exemples de ressources existantes à ce sujet :

- Fiche d'information n° 13 du Plan agroenvironnemental sur l'économie d'eau :

[Utilisation efficace de l'eau](#)

- [Ressources sur le drainage](#) (MAAARO)
- Fascicule sur les Pratique de gestion optimales concernant la [Gestion de l'eau](#)
- Feuille de travail sur les bas niveaux d'eau de l'Association pour l'amélioration des sols et récoltes de l'Ontario dans le [Plan d'urgence du PAE](#)
- Page Web du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique sur [La gestion des puits en période de pénurie d'eau](#)

L'Ontario offre des [programmes de gestion des risques](#) pour vous aider lorsque des situations hors de votre contrôle affectent votre exploitation. Communiquez avec [Agricorp](#) pour en savoir davantage sur ces programmes.

Consultez les pages Web du MAAARO sur les [intempéries](#), les [bas niveaux d'eau](#), l'[irrigation](#) et le [drainage](#) pour des ressources qui pourront vous aider à faire face à diverses conditions climatiques.

Pour des questions sur les plans d'urgence, communiquez avec le Centre d'information agricole du MAAARO au 1 877 424-1300 ou écrivez à ag.info.omafra@ontario.ca.

[ontario.ca/maaro](#)

Partager :

☐ Twitter

☐ Facebook

☐ Google

☐ J'aime

Soyez le premier à aimer cet article.

Sur le même thème

- [De nouvelles publications gratuites sur la santé des sols peuvent maintenant être commandées!](#)

Dans "Cultures"
- [Rafraîchir les vaches](#)

Dans "Élevages"
- [Avez-VOUS pensé à planter un brise-vent?](#)

Dans "Non classé"

Cet article a été publié dans [Cultures](#), [Non classé](#), [Ressources](#). Ajoutez [ce permalien](#) à vos favoris.

← Nouveaux cours en ligne sur la salubrité des aliments et la traçabilité!

Laisser un commentaire